



# CSE Nouveau mandat : Se former aux missions de la Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Article L2315-18

Présentiel - Synchron

**Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique et le référent bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail**

## Objectifs

- Se situer en tant que membre du CSE et contribuer à son bon fonctionnement, en matière de SSCT.
- Développer une capacité d'analyse des accidents et maladies professionnelles, situations de travail et conditions de travail. Participer à l'élaboration de la politique de prévention de son entreprise. Se situer en tant que membre du CSE et contribuer à son bon fonctionnement, en matière de SSCT.
- Développer une capacité d'analyse des accidents et maladies professionnelles, situations de travail et conditions de travail. Participer à l'élaboration de la politique de prévention de son entreprise.

### Public Visé

Les membres élus de la délégation du personnel du comité social et économique CSE, nouveau mandat (titulaires et suppléants). Article L2315-18

### Pré Requis

Être nouvel élu de la délégation du personnel du comité social et économique, en cours de mandat (titulaires et suppléants).

## Les + métier

Formation des nouveaux élus du CSE (titulaires et suppléants) sur les missions santé, sécurité et conditions de travail en 5 jours (3 + 2 jours non consécutifs).

## Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Se situer en tant que membre du CSE et contribuer à son bon fonctionnement, en matière de SSCT. Développer une capacité d'analyse des accidents et maladies professionnelles, situations de travail et conditions de travail. Participer à l'élaboration de la politique de prévention de son entreprise.

## Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des études de cas, des débats discussions, travaux de groupes issues des caractéristiques de la branche professionnelle de l'entreprises et des caractères spécifiques de l'entreprise

## Parcours pédagogique

- \* Les fondamentaux de la prévention
- \* Les enjeux de la prévention Humains, économiques, fonctionnels, règlementaires
- \* Les rôles et missions de la commission : Avis consultatifs, consultations obligatoires, enquêtes, améliorations des conditions de travail, veille réglementaire
- \* Le fonctionnement et moyens de la commission : Heures de délégations, visites périodiques, recours à un expert, réunions périodiques et extraordinaires
- \* La politique de prévention des risques : Analyse d'une situation de travail, document unique d'évaluation des risques professionnels Plan d'actions de prévention
- \* L'enquête accident du travail ou maladie professionnelle : Outils d'analyse apriori et aposteriori, droit d'alerte
- \* Les réunions de la commission



## Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des participants se fait fonction des étapes de la séquence, évaluation diagnostic pour construire l'apprentissage sur les manques des participants, évaluation formative dans l'application d'exercice, et sommative dans les mises en situation.

## Modalités d'accessibilité handicap

Formation accessible aux personnes en situation d'handicap. Merci de le préciser à votre conseiller en formation lors de l'inscription.



### Durée

**35.00** Heures    **5** Jours    De 1 à 10 Personnes

### Effectif



Contactez-nous !

**Quentin REGNIER**  
Formateur risques professionnels

Mail : [quentinregnier@sinceo.com](mailto:quentinregnier@sinceo.com)